

COMPTE RENDU.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 16/06/2018 à 11 h 00.

Lieu : Parc des Sports et de l'Amitié. 4 avenue Pierre de Coubertin. 11100 Narbonne

Ordre du jour : Approbation des comptes de l'exercice Élection nouveaux membres du bureau.
Adoption des modifications des statuts et des modifications du règlement intérieur,
Adoption des tarifs, cotisations, dons, modalités et conditions de paiement.
Adoption du remboursement partiel et dons des frais de compétitions.
Prise en charge d'un technicien de surface après remplacement du revêtement du sol.
Débat questions diverses.

Présents : 12 membres sont présents totalisant 17 voix de présents et représentés (5 procurations)
4 membres sont absents et non représentés.
La majorité des présents est de 11 le quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.
La majorité des voix est de 9 voix pour le vote des résolutions.

Début de l'Assemblée Générale à 11 h 00

Rapport Moral par José PATRAC secrétaire ANB : Les résultats aux compétitions sont très satisfaisants pour les 10 compétiteurs de la saison 2017-2018 et en particulier pour :

- Mme Magali DECLUNDER Championne d'Europe 2018 en libre Féminines à Ronchin (59).
- Mme Brigitte CARQUET se classe 3^{ème} au Championnat de France 2018 en Libre Féminines à Pithiviers (45).
- M. Christian BURTILLET Champion d'Occitanie 2018 Régionale 1 en Libre Masculin à Narbonne (11)
- M. José PATRAC s'est qualifié pour la phase finale Régionale 1 en 1 bande à Ballaruc (34)
- M. Jean Luc CARQUET s'est qualifié pour la phase finale Régionale 1 en Libre à Narbonne (11)
- M. Jean Charles MARSAL s'est qualifié pour la phase finale Régionale 2 au Cadre 47-2 à Poussan (34)
- M. Jean Charles MARSAL s'est qualifié pour la phase finale Régionale 2 en Libre à Nîmes (30)
- M. Bernard COUSTURE s'est qualifié pour la phase finale Régionale 4 en Libre à Ballaruc (34)

Adoption par vote (17 voix pour, 0 contre, 0 abstention) des résolutions suivantes :

1. Approbation des comptes de l'exercice 2018.
Le Trésorier Jean-Luc CARQUET fait un aperçu détaillé des dépenses de l'année et en particulier sur la réfection des billards et
Le bilan financier se traduit, à ce jour, par un solde de 2980 €.
2. Élection nouveaux membres du bureau (renouvellement par tiers).
M. José PATRAC et M. Jean-Luc CARQUET sont réélus dans leur poste respectif.
3. Adoption des modifications des statuts
Toutes les modifications et amendements proposés ont été acceptés et ont permis à l'adoption à l'unanimité de la modification des nouveaux statuts.
4. Adoption des modifications du règlement intérieur
Toutes les modifications et amendements proposés ont été acceptés et ont permis à l'adoption à l'unanimité du nouveau règlement intérieur
5. Adoption des tarifs, cotisations.
Contribution financière annuelle membre actif. 250 €

ACADÉMIE NARBONNAISE DE BILLARD (ANB)

- | | |
|---|-------|
| Cotisation « Club » annuelle avec licence FFB incluse | |
| Contribution financière en cours d'année d'un licencié FFB ou d'un non licencié | 3 € |
| Cotisation « Club » mensuelle | 25 € |
| Cotisation « Club » trimestrielle | 70 € |
| Cotisation « Club » semestrielle | 130 € |
| Tarif annuel jeune moins de 18 ans | 100 € |
6. Adoption conditions de paiement.
Par chèque, espèces ou virement bancaire sur le compte ANB.
En une fois, début septembre pour le membre actif qui renouvelle ou dès sa rentrée pour le membre actif qui entre au début du premier trimestre de l'année en cours.
En début de trimestre dû en cours et/ou du semestre dû en cours et/ou du mois dû en cours si entrée en cours d'année, en fin de séance pour les tarifs horaires.
7. Adoption du remboursement partiel et dons des frais de compétitions.
Sont adoptés : Le principe de de remboursement partiel des frais de compétitions (75 € maxi annuel par compétiteurs) et l'acceptation des dons d'abandon de frais de compétitions des compétiteurs
8. Adoption de prise en charge d'un technicien de surface après remplacement du revêtement du sol à raison d'une heure de travail par mois.

Après débat de toutes les questions diverses, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 10.

Le tout s'est terminé par un apéritif au siège de l'ANB et par un repas dans un restaurant de la ville.

Le Président M. Christian BURTILLET

Le secrétaire M. José PATRAC